

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 6 mars 2023.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir BOUZID Nathalie,
- MEGRET Yves donne pouvoir à GOASTER Samy,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane.

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie PECHA

Délibération n°2023-015

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 6

AMENAGEMENT

REQUALIFICATION DE LA RUE DE DINARD (LAMBALLE) – AVANT-PROJET

La gare routière permet de regrouper environ 2000 élèves quotidiennement pour assurer aisément et en toute sécurité leur transport vers les établissements souhaités (47 lignes). Cette gare routière, la plus importante des Côtes d'Armor, est située à 350 mètres de l'entrée principale du lycée Henri Avril, rue de Dinard.

Depuis 2019, la Commune s'est engagée dans un Schéma Directeur Cyclable (« Plan Vélo »). Ce plan intègre la délimitation et la sécurisation des zones 30 mais aussi la réalisation d'aménagements cyclables en site propre sur des voies structurantes considérées comme pénétrantes pour la desserte du centre-ville : la rue de Dinard en fait partie.

Enfin, la Région Bretagne a engagé des travaux de réhabilitation du lycée et a confié, via une convention de maîtrise d'ouvrage, la sécurisation des abords situés rue de Dinard à la Commune de Lamballe Armor.

L'aménagement de la rue de Dinard répond à un double objectif de sécurisation des espaces piétons aux abords du lycée depuis la gare routière et de développement des itinéraires cyclables. Les principes des aménagements sont de :

- Apaiser les circulations routières et mettre en sécurité les abords du lycée et plus

- généralement les piétons,
- Intégrer une liaison douce en zone 30 par le biais d'une chaussée à voirie centrale banalisée,
 - Rendre accessible l'espace public aux personnes à mobilité réduite,
 - Réfection de l'éclairage public pour la sécurisation des cheminements. L'éclairage sera modernisé dans un souci d'économie énergétique par des lanternes à LEDS avec variation de la puissance sur détection,
 - Requalifier les espaces verts afin d'apporter une verticalité au projet et faciliter leur entretien,
 - Gérer les eaux pluviales par infiltration via des stationnements perméables (pose de pavés avec joints engazonnés) et des noues d'infiltration.

Les travaux sont prévus depuis le giratoire rue Paul Langevin, jusqu'au giratoire d'accès à la gare routière et au Quai des Rêves.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avant-projet portant sur les aménagements de la rue de Dinard, depuis le giratoire rue Paul Langevin, jusqu'au giratoire d'accès à la gare routière et au Quai des Rêves,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux à 615 682,40 € HT (valeur février 2023),
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **21 MAR. 2023**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 21 MAR. 2023

De la publication le 21 MAR. 2023

*Pour le Maire,
Par délégation,*
Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET